



BUREAUX: LILLE - 15, rue d'Angletterre

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX: ROUBAIX - 35, rue de Valenciennes

La cause de Pie IX

UN DOCUMENT HISTORIQUE

Au fur et à mesure que le XIXe siècle s'enfoncera dans le lointain de l'histoire, une figure ira grandissant et émergera: celle de l'immortel Pontife Pie IX.

Appelé à monter sur le siège de Pierre à une heure où l'esprit de la révolution...

Mais voici que l'esprit révolutionnaire souffle en tempête. Tandis que le projet de fédération échoue par suite des intrigues des cours italiennes...

RENTE à Rome sous la protection des armes françaises; le grand Pape, désireux de témoigner à la Vierge Marie sa reconnaissance pour sa protection au milieu des périls si graves qu'il a connus...

La Croix, qui en a signalé trois, il y a deux jours, peut ajouter aujourd'hui celle de Mgr Dubourg, archevêque de Reims.

L'Équinoxe continue: Tous les prêtres du diocèse ont adhéré, par lettres collectives ou par lettres individuelles, aux graves et justes considérations que le langage apostolique de Son Eminence devant le juge d'instruction inspira, dès la première heure, au vénérable Chapitre et à MM. les curés de la ville métropolitaine.

Le cardinal-archevêque de Bordeaux a également reçu de nombreuses adhésions de notabilités catholiques de France et de l'étranger.

FRANC.

diesse, de sa piété envers Dieu ou de son action sanctifiante parmi les hommes.

Aussi ne saurait-on s'étonner que l'on ait introduit en cour de Rome la cause de la béatification du grand Pape.

Et voici que, par une attention dont nous sentons vivement le haut prix et pour laquelle nous éprouvons la plus vive reconnaissance, on a bien voulu communiquer à la Croix le manuscrit du mémoire introduit au procès romain pour la cause de béatification et de canonisation du serviteur de Dieu, le pape Pie IX, rédigé par Mgr Cani.

Ce document constitue une vie très soigneusement résumée de Jean-Marie Mastai Ferretti, divisée en « positions », c'est-à-dire en points précis numérotés, de manière à ce que chacun puisse être examiné et discuté.

Outre sa valeur documentaire, qui est de premier ordre, cette lecture présente un intérêt pour tous les catholiques.

Nous commencerons la publication de la traduction de ce document dans le numéro portant la date du 2 juillet, et nous y consacrerons pendant plusieurs semaines le premier feuillet des pages intercalaires de notre édition à 6 pages (1).

Heureux de pouvoir faire bénéficier nos lecteurs de cette première précieuse, nous le sommes surtout de pouvoir témoigner ainsi des vœux que nous faisons pour l'aboutissement de cette cause chère à tous les cœurs catholiques, à ceux surtout qui dans leur jeunesse ont pu admirer Pie IX, écouter sa parole ardente et compatir à ses paternelles douleurs.

FRANC.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier:

La Correspondance Romane reproduit aujourd'hui le télégramme publié samedi et l'article de M. Fernand Vrau sur les directions pontificales.

La déclaration du cardinal Andrieu

L'Aquitaine, Semaine religieuse de Bordeaux (25 juin), publie la liste déjà parue dans la Croix, des évêques qui ont adhéré à la déclaration de S. Em. le cardinal Andrieu, et ajoute:

Au moment du tirage, nous apprenons que plusieurs adhésions d'archevêques et d'évêques sont parvenues à Son Eminence; nous les indiquons la semaine prochaine.

La Croix, qui en a signalé trois, il y a deux jours, peut ajouter aujourd'hui celle de Mgr Dubourg, archevêque de Reims.

L'Équinoxe continue: Tous les prêtres du diocèse ont adhéré, par lettres collectives ou par lettres individuelles, aux graves et justes considérations que le langage apostolique de Son Eminence devant le juge d'instruction inspira, dès la première heure, au vénérable Chapitre et à MM. les curés de la ville métropolitaine.

Le cardinal-archevêque de Bordeaux a également reçu de nombreuses adhésions de notabilités catholiques de France et de l'étranger.

FRANC.

Gazette

Le scandale de Cambrai

Tout récemment, le tribunal correctionnel de Cambrai condamnait cinq religieux pour délit de Congrégation. Leur crime? Elles ont continué leurs soins pressés aux malades dans une clinique.

Quinze médecins de cette ville viennent, à la suite de cet odieux jugement, d'émettre le vœu suivant:

« Les docteurs soussignés, se plaçant en dehors de toutes questions politiques ou confessionnelles, n'envisageant que l'intérêt général des cliniques de France et reconnaissant que dans l'état actuel des choses le recrutement des infirmières laïques est encore insuffisant, émettent le vœu qu'on n'entrave pas le fonctionnement des cliniques en les forçant à changer leur personnel de gardes-malades religieuses. »

Lorsqu'on froisse le sens profond de la justice et de la pitié, il se produit de ces choses en retour qui discréditent les lois persécutrices.

Est-ce bien de l'époque?

À Nancy, le lycée de jeunes filles que, voilà une douzaine d'années, un pontife radical, de sa propre autorité, baptisa Lycée Jeanne d'Arc — le nom est gravé au-dessus de la porte — avait reçu un pavoisement pour l'inauguration officielle de l'exposition, le dimanche 22.

La municipalité, à qui appartiennent les bâtiments, n'avait pas enlevé les drapeaux, voulant les laisser pour la fête que Nancy vient de célébrer en l'honneur de la « bonne Lorraine ».

Judi, au moment où allait commencer le triduum, les drapeaux avaient disparu: de par ordre supérieur, le lycée de filles désobéissait à sa patronne!

Non, mais là, est-ce assez de l'époque? Comme incohérence et comme esprit sectaire, c'est révélateur!

Sectarisme

Il était inévitable que les splendides manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc, qui agitent la France entière d'un frisson d'enthousiasme religieux inépuisable, soient le théâtre de tout acabit et provoquent de leur part d'inévitables représailles.

(1) Nos lecteurs savent que, moyennant 2 fr. 50, on peut recevoir la Croix à l'étranger pendant les deux mois de juillet et août, au cours desquels le document paraîtra.

À Dijon, le préfet a interdit les bannières aux couleurs de Jeanne comme séditieuses, ce qui ne l'empêchera pas de permettre demain l'exhibition du drapeau pernoit par les rues de la ville.

À Tours, le maire fait enlever les haubans garnis d'orfèvreries que l'Agence Lubin et les voisins de ses bureaux avaient installés au travers de la rue de la Scellerie, sous prétexte que la circulation était gênée, alors que pour la fête des fleurs de l'année dernière aucune observation n'avait été faite.

Encore les lycées et le suicide

Une jeune fille du collège d'Avignon, sous l'empire de reproches que lui aurait valu une récente inobéissance, est montée sur les toits pour se précipiter dans la cour.

Ayant heureusement glissé sur la pente, elle s'est abattue le long des toiles, non loin de la gouttière, et ce ne fut qu'avec les plus grandes précautions qu'on réussit à se porter à son secours.

Le soir même, la directrice du collège aurait reconduit, en automobile, cette jeune désespérée à sa famille.

Si ces faits, que nous relatons sans y attacher aucune des précisions que nous ne faisons que rapporter, étaient avérés, disait le Courrier du Midi, il importerait qu'ils soient démentis.

De démenti, nous n'en avons pas vu.

L'AUTOMOBILE DU PAPE

Le Pape est allé voir samedi l'automobile que lui ont offerte des Américains. La voiture est installée auprès des berlines de gala, dans la cour du Belvédère. Très simple et très distinguée, elle ne porte d'autres ornements, sur sa carrosserie noire, que les armes pontificales en très petites dimensions.

L'intérieur est capitonné en gris perle et garni d'un portebonnet, d'un livre de prières, d'un carnet de notes avec porte-crayon en or, de deux étuis pour flacons de sels et parfums. La force du moteur est de 30 HP. Les constructeurs sont: MM. Locati et Torretti, de Turin.

Mort du général Deloye

Le général de division Deloye, grand-officier de la Légion d'honneur, est décédé à Paris, 7 avenue La Bourdonnais, à 75 ans.

C'est une belle et noble figure de soldat qui disparaît.

Le général François-Félix Deloye est né à Sérignan (Vaucluse) le 30 septembre 1837. Après avoir fait ses études au collège de l'Assomption

à Nîmes, il entra en 1856 à l'École polytechnique et, à sa sortie, était classé dans l'artillerie.

Pendant la guerre franco-allemande, il fut attaché comme capitaine à l'état-major général de l'armée du Rhin; assista à toutes les batailles livrées sous les murs de Metz et, après la capitulation de Bazaine, fut conduit en captivité à Neuwied.

Le chef d'escadron en 1877, colonel en 1887, il fut longtemps attaché à la direction de l'artillerie au ministère de la Guerre, et en devint le chef pendant sept ans, comme général de brigade et chef de division à partir de 1892.

Depuis vingt ans, jamais la tâche du directeur de l'artillerie n'avait été aussi lourde; le général Deloye y montra des qualités hors de pair, en entreprenant et menant à bonne fin les études relatives à la création d'un nouveau matériel d'artillerie à tir rapide, qu'il fit adopter et dont il assura la construction et la mise en service dans tous les corps d'armée.

Le général de Galliffet, ministre de la Guerre, associait au sens lozanne, à la Chambre des députés, le 20 février 1900, au milieu d'applaudissements, les services rendus par le général Deloye à cette occasion:

« Vous avez tout à l'heure devant vous l'homme auquel vous ne saurez jamais trop manifester votre reconnaissance: c'est le général Deloye. C'est à lui que nous devons la refonte de tous les canons à tir rapide réglementaire en Europe, à conservé sur ses rives une avance qu'il possédait longtemps en arrière, et l'idée n'est jamais venue à l'autorité militaire de le remplacer par un autre. »

La supériorité de notre canon de 75 nous a valu aux yeux de l'étranger un prestige qui, en diverses circonstances, fut certainement préjudiciable à la patrie et l'oublier pas.

Lorsque le général Deloye passa en 1902, au cadre de réserve; il était président du Comité technique de l'artillerie et du Comité des poudres et salpêtres.

On sait quelle profonde impression, lors du second procès Dreyfus en 1899, causa sa déposition implacablement logique et ferme, contre laquelle se brisèrent toutes les arguties et les violences.

Peu d'officiers ont eu une carrière aussi remplie et aussi délicate que celle aussi considérable. Celui que familièrement les officiers d'artillerie appellent « le Fleuve », en raison de sa grande barbe blanche, était un chef excellent, profondément aimé de ses subordonnés, un directeur d'arme vraiment hors de pair.

Sa mort cause dans toute l'armée, et surtout dans l'artillerie, d'immenses regrets.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui lundi, à midi, à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillois, au milieu d'une grande affluence.

Les oriflammes de Jeanne d'Arc séditieuses

Le tribunal de simple police d'Orléans vient de condamner Mmes Robert de la Marche, la comtesse de Deslin, de Vidard; MM. de Chirac, l'abbé Mouchard, Gabriel de Maré, Paul Bernard, à 4 francs d'amende et aux dépens pour avoir arboré des bannières ou oriflammes de Jeanne d'Arc, baptisées en la circonstance, « drapeaux blancs fleurdelisés ».

Le jugement dit en substance: Que paréte du 15 février 1894, pris par le préfet du Loiret, interdit dans le département le port, l'exposition de tous les emblèmes, excepté le drapeau national, les drapeaux étrangers et les drapeaux servant d'insignes aux Sociétés autorisées.

Que les bannières ou oriflammes exposées par les inculpés ne sauraient rentrer dans la catégorie des exceptions et sont bien une variété de drapeaux.

Que les moyens de défense invoqués par les accusés consistant à déclarer qu'il s'agit

La basilique du Sacré-Cœur et le séquestre

Le 13 décembre 1906, le préfet de la Seine signa un arrêté aux termes duquel l'église du Sacré-Cœur de Montmartre était placée sous séquestre.

Dès que cette décision lui fut connue, le cardinal Richier introduisit un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

L'affaire est venue samedi soir. M. Hanotaux, avocat du défunt archevêque, a rappelé que ce monument religieux fut édifié par souscription nationale et fait observer que la somme d'un million nécessaire à l'achèvement du clocher, causerait certainement un grand embarras aux finances publiques.

Le commissaire du gouvernement, M. Chardonnet, conclut au rejet de la requête.

L'arrêt a été renvoyé à la semaine prochaine.

Nous souhaitons que, se conformant à la situation de fait reconnue depuis l'origine, cette propriété soit considérée comme étant au génère.

Le vol légal

Le Journal officiel (27 juin), a publié la liste des biens volés aux établissements publics du culte qui avaient leur siège dans le département du Morbihan.

Le Journal officiel, nous l'avons dit, vient de publier le rapport adressé chaque année au ministre par M. Ed. Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, sur l'« Éducation populaire ». C'est une lecture intéressante à plus d'un titre. Elle permet de recueillir sous la plume d'un adversaire, quelques indications encourageantes, quelques remarques utiles, quelques enseignements profitables. Tout est mérite examiné.

M. Petit constate d'abord que dans les Congrès diocésains l'ouverture de conférences a été préconisée, et il s'en est efforcé; nous ne le rassurons pas en affirmant que son chiffre de dix est très au-dessous de la vérité. Ce qui nous paraît plus exact, c'est cet hommage rendu aux catholiques.

« Il y aurait injustice à méconnaître les résultats si souvent victorieux qu'obtiennent des adversaires qui ne marchent ni dans l'argent, et ni, il faut bien le dire, dans le dévouement et les passions. Et il y aurait imprudence et naïveté à ignorer un bien à chercher le danger que fait courir aux installations laïques une tactique adroite et serrée dont la séparation des Églises et de l'État a précisée l'application. »

Cependant, on pourrait objecter à M. l'inspecteur général sur le choix de ses expressions. Quand il parle de « dévouement » et de « foi passionnés », nous sommes d'accord; en ceci, d'ailleurs, nous ne faisons que nous conformer, et peut-être pas dans toute la mesure où nous le devrions, aux commandements de notre religion et de l'exemple de Jésus-Christ lui-même. Admettons-nous difficilement les mots « tactique adroite et serrée », qui impliquent des intentions belliqueuses et un esprit de ruse que nous n'avons pas. Nous laissons d'incliquer aux enfants des croyances et les principes qui généralement s'adaptent à leur âge, à leur nature, à leur honneur des individus; c'est là toute notre ambition, nous n'en voulons pas à la chose publique.

Plus loin, M. Petit, parlant des Jeunes laïques et des Jeunes républicaines, ajoute et dit: « Elles s'opposent nettement aux Jeunes catholiques, dont le nombre et l'influence s'accroissent, et qui ont tenu un important Congrès national à Angers. »

Sans nous attendre à de tels hommages qui doivent seulement nous encourager à persévérer dans la voie où nous nous sommes engagés, notons quelques résultats précis de l'effort post-scolaire laïque.

En 1908-1909, 50 594 cours d'adultes se sont ouverts, dont 31 627 de garçons, 18 967 de jeunes filles, contre 48 565 en 1907-1908. C'est le plus fort chiffre que l'on ait atteint. Le nombre des auditeurs assidus a été de 616 751.

Plus de 6 000 cours ont été professés dans les Sociétés d'Instruction populaire, les Chambres syndicales et les sociétés diverses.

Le total des conférences populaires s'est élevé de 76 556 cours et 82 481 en 1907-1908 à 3 394 mutualités scolaires, à forme scolaire nationale, comprennent 814 200 sociétaires, avec un gain de plus de 60 000 adhérents sur l'année précédente. Adhésions et départs ont été consacrés à la retraite et aux secours mutuels. Les mutualités scolaires sont fédérées en Union nationale 6 476 associations d'anciennes et d'anciennes élèves ont fonctionné, dont 1 962 de jeunes filles, 4 514 de garçons. 2 225 patronages sont constitués, dont 834 de filles et 1 391 de garçons. On en comptait 34 en 1894-1895.

74 879 instituteurs et institutrices ont collaboré aux œuvres, ainsi que 9 867 professeurs volontaires.

Il est incontestable que les tenants de l'enseignement laïque ont fait un effort considérable, encore qu'il soit possible de discuter certains chiffres et l'existence plus factice que réelle de certaines œuvres. Mieux vaut tâcher d'y trouver un puissant motif d'émulation.

D'ailleurs, il ne faut pas se faire d'illusion. Ces résultats ne sont pas obtenus qu'à des prix de gros sacrifices pécuniaires, sacrifices non pas seulement consentis par la générosité privée qui commence à se montrer, par ailleurs, assez réfractaire, mais par les municipalités, par les Conseils généraux et par l'État. Les premières ont voté, en 1908-1909, 1 380 740 francs pour l'éducation populaire. Les assemblées départementales ont versé 62 000 francs environ et l'État 700 000. Ajoutez à cela un paiement et quinze jours de vacances accordés aux instituteurs qui ont tenu des cours d'adultes. Je ne parle pas des roses, des palmes, médailles et diplômes distribués sans parcimonie. Le dévouement désintéressé aux œuvres post-scolaires se rencontre peu hors des milieux catholiques. Même, M. Petit est obligé de convenir qu'on ne doit pas s'attendre à ce que les lycées complètent l'impulsion des initiatives particulières.

« Le système de l'organisation libre, écrit-il, a donné son maximum d'effort. » Il va jusqu'à craindre des arrêts, « un fléchissement, évité jusqu'à présent, mais qui fait toujours pressentir et redouter ». En conséquence, il sollicite des contribuables de quel rétribuer le zèle des éducateurs laïques soit 5 millions. Sur un budget de 4 milliards, c'est évidemment peu. Mais quand on a enregistré la faillite de la loi sur l'enseignement obligatoire, quand on connaît les dangers des leçons faites par nos modernes instituteurs, on est en droit de s'élever d'avance contre la prétention d'arracher aux contribuables plusieurs millions pour soutenir une œuvre qu'il est trop aisé de prévoir inutile ou dangereuse.

Puisque l'éducation populaire est si dangereuse, et que nos conventions sont

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Mardi 29 juin - SAINTS PIERRE ET PAUL.

En cette fête des glorieux fondateurs de l'Église, saint Pierre et saint Paul, prions-les avec une ferveur renouvelée pour l'Église universelle, toujours dans le combat, pour le Pape, son Chef aimé, et pour notre Église de France en particulier, qui a besoin de grâces si particulières dans la persécution qu'elle subit.

LUNDI 28 JUIN 1909

La journée

La Chambre a voté une proposition de loi contre les abus de l'affiche-réclame qui déshonore nos plus beaux monuments et nos sites naturels les plus remarquables.

S. Em. le cardinal Andrieu continue de recevoir de nombreuses adhésions d'évêques français et de notabilités catholiques de France et de l'étranger.

Les curés de la paroisse de Saint-Jacques se sont associés aux félicitations du Chapitre et des curés de Bordeaux.

Dimanche ont eu lieu, en province, de nombreuses et superbes fêtes de Jeanne d'Arc.

La grève des inscrits maritimes est terminée.

M. Picard, de retour à Paris, s'est rendu ce matin auprès de M. Clemenceau.

Pour la première fois, le Grand-Prix hippique de Paris a été gagné par un jockey français.

Une manifestation s'est produite au retour du président de la République.

Une triple exécution a eu lieu ce matin à Bossnet (Algérie).

STRANGER. — Le retraité du chancelier de Bâle semble inévitable, quel que l'empereur ait actuellement refusé sa démission.

Le général suédois Beckman a été assassiné à Stockholm.

La petite princesse Royale d'Espagne a été baptisée hier à la Granja par l'évêque de Séville.

Nous publions dans notre numéro portant la date du 7 juillet

Autour d'un secret

par D. FRADIN

Les romans policiers ont toujours rencontré auprès du public une particulière faveur.

Autour d'un secret

est une œuvre originale, palpitante d'intérêt; les événements s'y poursuivent avec autant de rapidité que de logique.

Abonnements de vacances

« CROIX QUOTIDIENNE » (édition à 6 pages) 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 de frais, soit: 1 fr. 50 pour 3 mois, 2 fr. 50 pour 6 mois, 3 fr. 50 pour 9 mois.

Le prix de faveur est réservé aux abonnés habituellement par nos Comités et n'est accordé que sur la demande du Comité.

MM. les souscripteurs peuvent recevoir la Croix à ce tarif pendant leurs vacances.

La Croix illustrée sera servie gratuitement à tous ceux qui prendront ces abonnements.

QUESTIONS ACTUELLES

Pour les mois de juillet, août et septembre: France et colonies, 4 francs.

« CIBRONIQUE DE LA BONNE PRESSE » Pour les mois de juillet, août et septembre: France et colonies, 0 fr. 75.

« COSMOS » Pour les deux mois d'août et septembre: France et colonies, 2 francs.

« MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE » Pour les mois de juillet, août et septembre: France et colonies, 1 franc.

« NOEL » Pour les deux mois d'août et septembre: France et colonies, 1 franc.

1 franc pour la France et les colonies, 1 fr. 50 pour l'Union postale.